

Annexes :

1. Publications et convocations ;
2. Liste de présence ;
3. Attestations de détention et registre des actionnaires au nominatif ;
4. Formulaires de vote par procuration et avis de participation.

UD

SA

BS

Annexe 1

Publications et convocations

SA
UD
/S



SPONSORISÉ

Abonnez-vous



Login



JOURNAL

Echo Connect offre aux entreprises, organisations et organismes publics l'accès au réseau de L'ECHO, pour partager leur vision, leurs idées et leurs solutions avec la communauté de L'ECHO. Excluant la responsabilité de la rédaction de L'ECHO.

CENTRE D'AIDE

CONNECT

CONTENU SPONSORISÉ

Echo Connect offre aux entreprises, organisations et organismes publics l'accès au réseau de L'ECHO, pour partager leur vision, leurs idées et leurs solutions avec la communauté de L'ECHO. Excluant la responsabilité de la rédaction de L'ECHO.

AVIS FINANCIERS

ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC - CONVOCATION À L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES LE 30 JUIN 2026

ALLIANCE DEVELOPPEMENT
CAPITAL SIIC

**SOCIETE EUROPEENNE - Avenue de l'Astronomie, 9 - 1210 Saint-Josse-ten-Noode -
(Belgique) - RPM Bruxelles - Section francophone- 0526.937.652**

Les actionnaires de la société européenne Alliance Développement Capital SIIC, dont le siège est établi à 1210 Saint-Josse-ten-Noode (Belgique), avenue de l'Astronomie, 9, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RPM Bruxelles – section francophone) sous

le numéro 0526.937.652 (la "**Société**") sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le **30 juin 2026, à 10 heures**, au siège de la Société (ci-après l'"**Assemblée Générale Ordinaire**").

Ordre du jour et propositions de décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

Lecture par le Président du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.

3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

Lecture par le Président du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

5. Décision relative à l'affectation des résultats.

Proposition d'affecter la perte de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025 de 1 144 915,81 EUR comme suit :

Perte de l'exercice clos le 31/12/2025 : 1 144 915,81 EUR

Dont l'affectation serait la suivante :

Au compte " Perte reportée" : 1 144 915,81 EUR

Après cette affectation, le compte " Perte reportée" serait donc ainsi constitué :

Compte " Perte reportée" : (2 880 447,46) EUR

6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

Prise de connaissance des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

7. Décharge aux administrateurs et prise de connaissance du décès de Monsieur Jean FOURNIER.

Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

Prise de connaissance du décès de Monsieur Jean FOURNIER, administrateur, en date du 23 juin 2025 et par conséquent de la fin de son mandat.

8. Décharge au commissaire.

Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.

9. Prise de connaissance de la fin du mandat et renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Alain Duménil.

Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Alain Duménil, pour une nouvelle période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029. Le mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération applicable à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, sous réserve que la société respecte les dispositions de l'article 7 :86/1 alinéa 2 du CSA.

10. Prise de connaissance de la fin du mandat et renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Valérie Duménil.

Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Valérie Duménil, pour une nouvelle période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029. Le mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération applicable à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, sous réserve que la société respecte les dispositions de l'article 7 :86/1 alinéa 2 du CSA.

11. Prise de connaissance de la fin du mandat et renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Laurence Duménil.

Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Laurence Duménil, pour une nouvelle période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029. Le mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération applicable à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, sous réserve que la société respecte les dispositions de l'article 7 :86/1 alinéa 2 du CSA.

12. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs.

Conformément à la politique de rémunération, proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2026, une somme globale de 15.000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.

13. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises.

Proposition de conférer à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.

Proposition de conférer une procuration à Schoups SRL, une société à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège à Mechelsesteenweg 127A, b1, 2018 Anvers (Belgique), et inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) et au registre des personnes morales (RPM) d'Anvers, division Anvers, sous le numéro d'entreprise 0473.474.222, représentée, pour les besoins de la présente procuration, par Benjamin Marchandise et/ou Louise de Wilde d'Estmael ou tout autre avocat de Schoups SRL, lesquels font élection de domicile à Rue de la Régence 58/bus 8, 1000 Bruxelles, Belgique, afin que chacun d'eux (agissant chacun individuellement et avec droit individuel de substitution) puisse, au nom et pour le compte de la Société, signer tous les documents et/ou accomplir toutes les formalités qui doivent être signés ou accomplies au nom de la Société pour l'exécution des décisions

prises ci-dessus, y compris, mais sans s'y limiter, la signature de tous les documents et l'accomplissement de toutes les formalités relatives à la publication au Moniteur belge et à la Banque-Carrefour des Entreprises desdites décisions.

Les résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire ne nécessitent pas de quorum particulier et nécessitent une majorité simple des voix émises à l'Assemblée Générale Ordinaire pour être adoptées.

Modalités de participation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Conseil d'Administration n'a pas opté pour la possibilité de participer à distance à l'Assemblée Générale Ordinaire par l'intermédiaire d'un moyen de communication électronique telle qu'offerte par les articles 7:137 et 15:2 du Code des sociétés et des associations et à l'article 31, huitième alinéa, des statuts de la Société.

Formalités d'admission à l'Assemblée Générale Ordinaire

Conformément aux articles 7:134 et 15:2 du Code des sociétés et des associations et l'article 30 des statuts de la Société, les actionnaires ne seront admis et ne pourront participer et voter à l'assemblée générale ordinaire que pour autant que les deux conditions suivantes soient remplies :

1. La Société doit pouvoir déterminer, sur la base des documents transmis en application de la procédure d'enregistrement décrite ci-dessous, que vous déteniez au **16 juin 2026, à 24 heures** (heure belge) le nombre d'actions pour lequel vous avez l'intention de participer et de voter à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
2. Vous devez confirmer explicitement à la Société au plus tard le **24 juin 2026** votre intention de participer à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Procédure d'enregistrement

La date d'enregistrement est le **16 juin 2026, à 24 heures** (heure belge) (la " **Date d'Enregistrement** "). Seules les personnes qui sont actionnaires à la Date d'Enregistrement auront le droit de participer et de voter à l'Assemblée Générale Ordinaire.

À la Date d'Enregistrement, les propriétaires d'actions nominatives devront être inscrits dans le registre des actions nominatives de la Société et les propriétaires d'actions dématérialisées devront être enregistrés dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou

d'un dépositaire central de titres, pour le nombre d'actions pour lequel ils souhaitent participer et voter à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Une attestation constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire sera établie par le teneur de compte agréé ou le dépositaire central de titres et remise aux détenteurs d'actions dématérialisées. Cette attestation doit parvenir à la Société au plus tard le **16 juin 2026** par courrier recommandé au siège de la Société ou courrier électronique (contact@adcsiic.eu).

Confirmation de participation

Les actionnaires qui souhaitent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire doivent en informer la Société par courrier recommandé au siège de la Société ou par courrier électronique (contact@adcsiic.eu) au plus tard le **24 juin 2026**. Pour ce faire, un avis de participation est disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu). Cette confirmation peut également se faire au moyen de l'envoi d'un formulaire de procuration visé à l'article 7 :143 du CSA ou d'un formulaire de vote par correspondance.

Vote par procuration ou par correspondance

Les actionnaires qui se sont conformés aux formalités d'admission décrites ci-dessus, peuvent se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire par un mandataire en utilisant le formulaire de procuration disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu).

Les actionnaires peuvent alternativement voter par correspondance à l'Assemblée Générale Ordinaire en utilisant le formulaire de vote par correspondance disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu).

Le formulaire de procuration ou le formulaire de vote par correspondance doit parvenir à la Société au plus tard le **24 juin 2026**, par courrier recommandé au siège de la Société ou par courrier électronique (contact@adcsiic.eu), pour autant que le formulaire soit signé par signature électronique conformément à la législation belge applicable.

Droit d'inscrire des points à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décisions

Conformément à l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3 % du capital de la Société peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, ainsi que déposer des propositions de décisions concernant des sujets à traiter, inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Le ou les actionnaires qui exercent ce droit doivent prouver qu'ils détiennent effectivement 3% du capital, soit par un certificat constatant l'inscription des actions correspondantes sur le registre des actions nominatives de la Société, soit par une attestation établie par le teneur de compte ou le dépositaire central de titres certifiant l'inscription en compte, à leur nom du nombre d'actions dématérialisées correspondantes. L'examen de ces nouveaux sujets à traiter et propositions de décision portées à l'ordre du jour est subordonné à l'enregistrement, conformément à l'article 7:134 § 2 du Code des sociétés et des associations, de la fraction du capital visée à l'article 7:130 § 1 du Code des sociétés et des associations (au moins 3% du capital).

Les demandes d'inscription sont formulées par écrit et sont accompagnées, selon le cas, du texte des sujets à traiter et des propositions de décisions y afférentes, ou du texte des propositions de décisions à porter à l'ordre du jour. Elles indiquent l'adresse postale ou électronique à laquelle la Société devra transmettre l'accusé de réception de ces demandes. Elles doivent parvenir à la Société au plus tard le **8 juin 2026**, par courrier au siège de la Société ou par courrier électronique (contact@adcsiic.eu).

La Société accusera réception de ces demandes dans un délai de quarante-huit (48) heures à compter de leur réception, à l'adresse postale ou électronique indiquée par les actionnaires.

Le cas échéant, au plus tard le **15 juin 2026**, la Société publiera un ordre du jour complété des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées. Simultanément, la Société mettra à disposition de ses actionnaires les formulaires qui peuvent être utilisés pour voter par procuration et pour voter par correspondance, complétés des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées sur son site internet : www.adcsiic.eu .

Droit de poser des questions par écrit

Conformément à l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations, les actionnaires qui ont satisfait aux formalités d'admission à l'Assemblée Générale Ordinaire peuvent poser des questions par écrit aux administrateurs et/ou au commissaire préalablement à l'assemblée générale. Ces questions doivent parvenir à la Société au plus tard le **24 juin 2026**, par courrier recommandé au siège de la Société ou par courrier électronique (contact@adcsiic.eu).

Documents

La convocation et tous les autres documents devant être mis à la disposition des actionnaires sont disponibles sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu) à partir du **29 mai 2026**. Tout actionnaire a le droit d'obtenir gratuitement une copie de ces documents au siège de la Société ou en en faisant la demande par courrier au siège de la Société ou par courrier électronique (contact@adcsiic.eu).

[VERS LE SOMMAIRE DES AVIS FINANCIERS](#)

L'actualité en un coup d'œil avec nos newsletters

Mordu d'actu ou investisseur chevronné, abonnez-vous à nos newsletters.

[GÉREZ VOS NEWSLETTERS](#)

Notre liveblog fait peau neuve

Suivez les développements les plus importants de manière encore plus fluide et agréable grâce au nouveau design de notre liveblog.

[LIRE LE BLOG](#)

Lisez L'Echo sur votre smartphone et tablette

Téléchargez gratuitement notre application.

 [Apple App Store](#)

 [Google Play Store](#)

ACTU

[Accueil](#)

[Actualité en direct](#)

INVESTIR

[La Bourse aujourd'hui](#)

[Bourses](#)

MON ARGENT

[Actu](#)

[Analyse](#)

SABATO

[Accueil](#)

[Food](#)

WETTELIJKE BEKENDMAKINGEN EN VERSCHILLENDE BERICHTEN PUBLICATIONS LEGALES ET AVIS DIVERS

Algemene vergaderingen en berichten voor de aandeelhouders

Assemblées générales et avis aux actionnaires

SA Candela Invest

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 13 juin 2026 à 10 heures au siège social, Avenue du Lycée Français 8/26, à 1180 Bruxelles, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

1. Lecture du rapport de gestion sur les comptes statutaires et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

2. Lecture des rapports du Commissaire sur les comptes statutaires et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

3. Approbation des comptes statutaires et affectation du bénéfice ;

Projet de résolution : l'assemblée approuve les comptes statutaires de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et affecte la perte au report à nouveau.

4. Approbation des comptes consolidés,

Projet de résolution : l'assemblée approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

5. Décharge aux administrateurs,

Projet de résolution : par un vote spécial et individuel, l'assemblée donne décharge à chaque Administrateur pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

6. Décharge au commissaire,

Projet de résolution : l'assemblée donne décharge au Commissaire pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025,

Pour assister à l'assemblée, les actionnaires doivent bloquer leurs actions au plus tard le 10 juin 2026 et seront admis sur présentation du certificat de blocage.

Les actionnaires ont le droit de poser des questions écrites aux Administrateurs et/ou au Commissaire : celles-ci doivent parvenir à la Société au plus tard le 10 juin 2026 par courrier ou e-mail (cj@vlux.com). Les actionnaires peuvent se faire représenter par un mandataire détenant procuration ou obtenir un formulaire de vote par correspondance sur simple demande : ce dernier doit parvenir à la Société au plus tard le 7 juin 2026 par courrier ou e-mail (cj@vlux.com).

Les documents destinés à être présentés à l'assemblée pourront être consultés sur le site internet de la Société (www.candelainvest.com).
(1377)

Alliance Développement Capital SIIC
Société européenne
Avenue de l'Astronomie 9, 1210 Saint-Josse-ten-Noode
(Belgique)

Numéro d'entreprise : 0526.937.652
(RPM Bruxelles)

*Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
le 30 juin 2026*

Les actionnaires de la société européenne Alliance Développement Capital SIIC, dont le siège est établi à 1210 Saint-Josse-ten-Noode (Belgique), avenue de l'Astronomie 9, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RPM Bruxelles – section francophone) sous le numéro 0526.937.652 (la « Société ») sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le 30 juin 2026, à 10 heures, au siège de la Société (ci-après l'« Assemblée Générale Ordinaire »).

Ordre du jour et propositions de décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

Lecture par le Président du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.

3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

Lecture par le Président du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

5. Décision relative à l'affectation des résultats.

Proposition d'affecter la perte de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025 de 1 144 915,81 EUR comme suit :

Perte de l'exercice clos le 31/12/2025 : 1 144 915,81 EUR

Dont l'affectation serait la suivante :

Au compte " Perte reportée " : 1 144 915,81 EUR

Après cette affectation, le compte " Perte reportée " serait donc ainsi constitué :

Compte " Perte reportée " : (2 880 447,46) EUR

6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

Prise de connaissance des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

7. Décharge aux administrateurs et prise de connaissance du décès de Monsieur Jean FOURNIER.

Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

Prise de connaissance du décès de Monsieur Jean FOURNIER, administrateur, en date du 23 juin 2025 et par conséquent de la fin de son mandat.

8. Décharge au commissaire.

Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.

9. Prise de connaissance de la fin du mandat et renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Alain Duménil.

Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Alain Duménil, pour une nouvelle période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029. Le mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération applicable à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, sous réserve que la société respecte les dispositions de l'article 7:86/1 alinéa 2 du CSA.

10. Prise de connaissance de la fin du mandat et renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Valérie Duménil.

Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Valérie Duménil, pour une nouvelle période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029. Le mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération applicable à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, sous réserve que la société respecte les dispositions de l'article 7:86/1 alinéa 2 du CSA.

11. Prise de connaissance de la fin du mandat et renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Laurence Duménil.

Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Laurence Duménil, pour une nouvelle période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029. Le mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération applicable à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, sous réserve que la société respecte les dispositions de l'article 7:86/1 alinéa 2 du CSA.

12. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs.

Conformément à la politique de rémunération, proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2026, une somme globale de 15.000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.

13. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises.

Proposition de conférer à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.

Proposition de conférer une procuration à Schoups SRL, une société à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège à Mechelsesteenweg 127A, b1, 2018 Anvers (Belgique), et inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) et au registre des personnes morales (RPM) d'Anvers, division Anvers, sous le numéro d'entreprise 0473.474.222, représentée, pour les besoins de la présente procuration, par Benjamin Marchandise et/ou Louise de Wilde d'Estmael ou tout autre avocat de Schoups SRL, lesquels font élection de domicile à Rue de la Régence 58/bus 8, 1000 Bruxelles, Belgique, afin que chacun d'eux (agissant chacun individuellement et avec droit individuel de substitution) puisse, au nom et pour le compte de la Société, signer tous les documents et/ou accomplir toutes les formalités qui doivent être signés ou accomplies au nom de la Société pour l'exécution des décisions prises ci-dessus, y compris, mais sans s'y limiter, la signature de tous les documents et l'accomplissement de toutes les formalités relatives à la publication au *Moniteur belge* et à la Banque-Carrefour des Entreprises desdites décisions.

Les résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire ne nécessitent pas de quorum particulier et nécessitent une majorité simple des voix émises à l'Assemblée Générale Ordinaire pour être adoptées.

Modalités de participation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Conseil d'Administration n'a pas opté pour la possibilité de participer à distance à l'Assemblée Générale Ordinaire par l'intermédiaire d'un moyen de communication électronique telle qu'offerte par les articles 7:137 et 15:2 du Code des sociétés et des associations et à l'article 31, huitième alinéa, des statuts de la Société.

Formalités d'admission à l'Assemblée Générale Ordinaire

Conformément aux articles 7:134 et 15:2 du Code des sociétés et des associations et l'article 30 des statuts de la Société, les actionnaires ne seront admis et ne pourront participer et voter à l'assemblée générale ordinaire que pour autant que les deux conditions suivantes soient remplies :

1. La Société doit pouvoir déterminer, sur la base des documents transmis en application de la procédure d'enregistrement décrite ci-dessous, que vous déteniez au 16 juin 2026, à 24 heures (heure belge) le nombre d'actions pour lequel vous avez l'intention de participer et de voter à l'Assemblée Générale Ordinaire ;

2. Vous devez confirmer explicitement à la Société au plus tard le 24 juin 2026 votre intention de participer à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Procédure d'enregistrement

La date d'enregistrement est le 16 juin 2026, à 24 heures (heure belge) (la « Date d'Enregistrement »). Seules les personnes qui sont actionnaires à la Date d'Enregistrement auront le droit de participer et de voter à l'Assemblée Générale Ordinaire.

À la Date d'Enregistrement, les propriétaires d'actions nominatives devront être inscrits dans le registre des actions nominatives de la Société et les propriétaires d'actions dématérialisées devront être enregistrés dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un dépositaire central de titres, pour le nombre d'actions pour lequel ils souhaitent participer et voter à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Une attestation constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire sera établie par le teneur de compte agréé ou le dépositaire central de titres et remise aux détenteurs d'actions dématérialisées. Cette attestation doit parvenir à la Société au plus tard le 16 juin 2026 par courrier recommandé au siège de la Société ou courrier électronique (contact@adcsiic.eu).

Confirmation de participation

Les actionnaires qui souhaitent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire doivent en informer la Société par courrier recommandé au siège de la Société ou par courrier électronique (contact@adcsiic.eu) au plus tard le 24 juin 2026. Pour ce faire, un avis de participation est disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu). Cette confirmation peut également se faire au moyen de l'envoi d'un formulaire de procuration visé à l'article 7:143 du CSA ou d'un formulaire de vote par correspondance.

Vote par procuration ou par correspondance

Les actionnaires qui se sont conformés aux formalités d'admission décrites ci-dessus, peuvent se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire par un mandataire en utilisant le formulaire de procuration disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu).

Les actionnaires peuvent alternativement voter par correspondance à l'Assemblée Générale Ordinaire en utilisant le formulaire de vote par correspondance disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu).

Le formulaire de procuration ou le formulaire de vote par correspondance doit parvenir à la Société au plus tard le 24 juin 2026, par courrier recommandé au siège de la Société ou par courrier électronique (contact@adcsiic.eu), pour autant que le formulaire soit signé par signature électronique conformément à la législation belge applicable.

Droit d'inscrire des points à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décisions

Conformément à l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3 % du capital de la Société peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, ainsi que déposer des propositions de décisions concernant des sujets à traiter, inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Le ou les actionnaires qui exercent ce droit doivent prouver qu'ils détiennent effectivement 3% du capital, soit par un certificat constatant l'inscription des actions correspondantes sur le registre des actions nominatives de la Société, soit par une attestation établie par le teneur de compte ou le dépositaire central de titres certifiant l'inscription en compte, à leur nom du nombre d'actions dématérialisées correspondantes. L'examen de ces nouveaux sujets à traiter et propositions de décision portées à l'ordre du jour est subordonné à l'enregistrement, conformément à l'article 7:134 § 2 du Code des sociétés et des associations, de la fraction du capital visée à l'article 7:130 § 1 du Code des sociétés et des associations (au moins 3% du capital).

Les demandes d'inscription sont formulées par écrit et sont accompagnées, selon le cas, du texte des sujets à traiter et des propositions de décisions y afférentes, ou du texte des propositions de décisions à porter à l'ordre du jour. Elles indiquent l'adresse postale ou électronique à laquelle la Société devra transmettre l'accusé de réception de ces demandes. Elles doivent parvenir à la Société au plus tard le 8 juin 2026, par courrier au siège de la Société ou par courrier électronique (contact@adcsiic.eu).

La Société accusera réception de ces demandes dans un délai de quarante-huit (48) heures à compter de leur réception, à l'adresse postale ou électronique indiquée par les actionnaires.

Le cas échéant, au plus tard le 15 juin 2026, la Société publiera un ordre du jour complété des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées. Simultanément, la Société mettra à disposition de ses actionnaires les formulaires qui peuvent être utilisés pour voter par procuration et pour voter par correspondance, complétés des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées sur son site internet : www.adcsiic.eu.

Droit de poser des questions par écrit

Conformément à l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations, les actionnaires qui ont satisfait aux formalités d'admission à l'Assemblée Générale Ordinaire peuvent poser des questions par écrit aux administrateurs et/ou au commissaire préalablement à l'assemblée générale. Ces questions doivent parvenir à la Société au plus tard le 24 juin 2026, par courrier recommandé au siège de la Société ou par courrier électronique (contact@adcsiic.eu).

Documents

La convocation et tous les autres documents devant être mis à la disposition des actionnaires sont disponibles sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu) à partir du 29 mai 2026.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir gratuitement une copie de ces documents au siège de la Société ou en en faisant la demande par courrier au siège de la Société ou par courrier électronique (contact@adcsiic.eu).

(1378)

FLOWSPARKS, naamloze vennootschap
Maatschappelijke zetel : Ottergemsesteenweg-Zuid 808,
Bus B545, 9000 Gent
(RPR 0460563918)

Oproeping tot de jaarlijkse algemene vergadering van 19 juni 2026

Het bestuursorgaan van FLOWSPARKS NV heeft de eer u uit te nodigen op de jaarlijkse algemene aandeelhoudersvergadering van de vennootschap, die zal plaatsvinden op de maatschappelijke zetel van de vennootschap, te 9000 Gent, Ottergemsesteenweg-Zuid 808, Bus B545 op 19 juni 2026, vanaf 14 uur.

Er is geen quorumvereiste voor de gewone algemene vergadering.

In deze uitnodiging vindt u naast de agenda verdere praktische informatie over de mogelijkheid om geldig te stemmen.

De agendapunten en voorgestelde besluiten van de gewone algemene vergadering, die in voorkomend geval, tijdens de vergadering namens het bestuursorgaan kunnen worden gewijzigd, zijn de volgende :

1. Lezing en bespreking van het verslag van het bestuursorgaan over het boekjaar 1-1-2025 t/m 31-12-2025 en van het verslag van de commissaris met betrekking tot de statutaire jaarrekening over het boekjaar eindigend op 31 december 2025.

2. Lezing, bespreking en stemming van de statutaire jaarrekening over het boekjaar eindigend op 31 december 2025.

Voorstel tot besluit : "De vergadering keurt de statutaire jaarrekening over het boekjaar eindigend op 31 december 2025 goed."

3. Bestemming van het resultaat van het boekjaar eindigend op 31 december 2025.

Voorstel tot besluit : "Conform de statuten van de vennootschap, stelt het bestuursorgaan voor het resultaat als volgt te bestemmen :

Winst van het boekjaar : + 1.438.116,29 EUR

Overgeragen resultaat (resultaat vorige boekjaren) : + 4.041.501,19 EUR

Te bestemmen resultaat : = 5.479.618,48 EUR

Bruto Dividend voor de aandelen (*) : - 2.155.053,00 EUR

Saldo van overgedragen resultaat : = 3.324.565,48 EUR

Conform art. 3:6,2 WVV werd de jaarrekening die aan de algemene vergadering wordt voorgelegd, opgesteld onder de opschortende voorwaarde van goedkeuring van de hierboven voorgestelde bestemming van het resultaat.

(*) Per aandeel vertegenwoordigt dit een bruto dividend voor 2025 van 1,00 EUR, zijnde een saldo dividend netto de Belgische roerende voorheffing van 0,70 EUR per aandeel (in het geval van 30 % Belgische roerende voorheffing) en van 1,00 EUR per aandeel (in het geval van vrijstelling Belgische roerende voorheffing).

Het dividend zal betaalbaar zijn op 1 oktober 2026.

4. Verlenen van kwijting aan de bestuurders en aan de commissaris over het boekjaar eindigend op 31 december 2025.

Voorstel tot besluit : "De vergadering verleent kwijting aan de bestuurders die gedurende het boekjaar eindigend op 31 december 2025 in functie waren, voor de uitoefening van hun mandaat tijdens dat boekjaar. De vergadering verleent eveneens kwijting aan de commissaris."

5. Benoeming bestuurders.

Voorstel tot besluit :

"De vergadering benoemt Cedher BV (gevestigd : Brauwbilk 7, 9910 Aalter) met als vaste vertegenwoordiger Cédric Herregodts als bestuurder en als gedelegeerd bestuurder voor een periode van 3 jaar, tot en met de jaarvergadering over het boekjaar 2028".

Voorstel tot besluit :

"De vergadering benoemt LBO Asset Management GmbH (gevestigd : Schertlinstraße 23, 86159 Augsburg, Germany) met als vaste vertegenwoordiger de heer Johannes Köpple als bestuurder voor een periode van 3 jaar, tot en met de jaarvergadering over het boekjaar 2028".

Er is geen quorumvereiste voor de beraadslaging en stemming over de respectieve punten waarnaar wordt verwezen in de bovenstaande agenda van de gewone algemene vergadering.

Onder voorbehoud van de toepasselijke wettelijke bepalingen, zal elk aandeel een stem hebben. Overeenkomstig de toepasselijke wetgeving, zullen de voorgestelde besluiten waarnaar wordt verwezen in de bovenstaande agenda van de gewone algemene vergadering zijn aangenomen indien ze worden goedgekeurd met een gewone meerderheid van de geldig door de aandeelhouders uitgebrachte stemmen.

Praktische bepalingen

Website van de vennootschap

<https://www.flowsparks.com/nl/legal/>

e-mailadres : algemene-vergadering@flowsparks.com

ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC
SOCIETE EUROPEENNE
Avenue de l'Astronomie, 9
1210 Saint-Josse-ten-Noode
(Belgique)
RPM Bruxelles - Section francophone 0526.937.652
(la « **Société** »)

Par courrier ordinaire

Bruxelles, le 29 mai 2026

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que les actionnaires de la société européenne Alliance Développement Capital SIIC, dont le siège est établi à 1210 Saint-Josse-ten-Noode (Belgique), avenue de l'Astronomie, 9, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RPM Bruxelles – section francophone) sous le numéro 0526.937.652 (la "**Société**") sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le **30 juin 2026, à 10 heures**, au siège de la Société (ci-après l'« **Assemblée Générale Ordinaire** »).

Ordre du jour et propositions de décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire

- 1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.**

Lecture par le Président du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

- 2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.**

Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.

- 3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.**

Lecture par le Président du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

- 4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.**

Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

5. Décision relative à l'affectation des résultats.

Proposition d'affecter la perte de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025 de 1 144 915,81 EUR comme suit :

Perte de l'exercice clos le 31/12/2025 : 1 144 915,81 EUR
Dont l'affectation serait la suivante :

Au compte " Perte reportée " : 1 144 915,81 EUR

Après cette affectation, le compte " Perte reportée " serait donc ainsi constitué :
Compte " Perte reportée " : (2 880 447,46) EUR

6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

Prise de connaissance des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

7. Décharge aux administrateurs et prise de connaissance du décès de Monsieur Jean FOURNIER.

Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

Prise de connaissance du décès de Monsieur Jean FOURNIER, administrateur, en date du 23 juin 2025 et par conséquent de la fin de son mandat.

8. Décharge au commissaire.

Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.

9. Prise de connaissance de la fin du mandat et renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Alain Duménil.

Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Alain Duménil, pour une nouvelle période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029. Le mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération applicable à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, sous réserve que la société respecte les dispositions de l'article 7 :86/1 alinéa 2 du CSA.

10. Prise de connaissance de la fin du mandat et renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Valérie Duménil.

Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Valérie Duménil, pour une nouvelle période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029. Le mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération applicable à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, sous réserve que la société respecte les dispositions de l'article 7 :86/1 alinéa 2 du CSA.

11. Prise de connaissance de la fin du mandat et renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Laurence Duménil.

Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Laurence Duménil, pour une nouvelle période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029. Le mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération applicable à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, sous réserve que la société respecte les dispositions de l'article 7 :86/1 alinéa 2 du CSA.

12. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs.

Conformément à la politique de rémunération, proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2026, une somme globale de 15.000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.

13. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises.

Proposition de conférer à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.

Proposition de conférer une procuration à Schoups SRL, une société à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège à Mechelsesteenweg 127A, b1, 2018 Anvers (Belgique), et inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) et au registre des personnes morales (RPM) d'Anvers, division Anvers, sous le numéro d'entreprise 0473.474.222, représentée, pour les besoins de la présente procuration, par Benjamin Marchandise et/ou Louise de Wilde d'Estmael ou tout autre avocat de Schoups SRL, lesquels font élection de domicile à Rue de la Régence 58/bus 8, 1000 Bruxelles, Belgique, afin que chacun d'eux (agissant chacun individuellement et avec droit individuel de substitution) puisse, au nom et pour le compte de la Société, signer tous les documents et/ou accomplir toutes les formalités qui doivent être signés ou accomplies au nom de la Société pour l'exécution des décisions prises ci-dessus, y compris, mais sans s'y limiter, la signature de tous les documents et l'accomplissement de toutes les formalités relatives à la publication au Moniteur belge et à la Banque-Carrefour des Entreprises desdites décisions.

Les résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire ne nécessitent pas de quorum particulier et nécessitent une majorité simple des voix émises à l'Assemblée Générale Ordinaire pour être adoptées.

Modalités de participation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Conseil d'Administration n'a pas opté pour la possibilité de participer à distance à l'Assemblée Générale Ordinaire par l'intermédiaire d'un moyen de communication électronique telle qu'offerte par les articles 7:137 et 15:2 du Code des sociétés et des associations et à l'article 31, sixième alinéa, des statuts de la Société.

Formalités d'admission à l'Assemblée Générale Ordinaire

Conformément aux article 7:134 et 15 :2 du Code des sociétés et des associations et l'article 30 des statuts de la Société, les actionnaires ne seront admis et ne pourront participer et voter à l'Assemblée Générale Ordinaire que pour autant que les deux conditions suivantes soient remplies :

1. La Société doit pouvoir déterminer, sur la base des documents transmis en application de la procédure d'enregistrement décrite ci-dessous, que vous déteniez au **16 juin 2026, à 24 heures** (heure belge) le nombre d'actions pour lequel vous avez l'intention de participer et de voter à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
2. Vous devez confirmer explicitement à la Société au plus tard le **24 juin 2026** votre intention de participer à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Procédure d'enregistrement

La date d'enregistrement est le **16 juin 2026, à 24 heures** (heure belge) (la « **Date d'Enregistrement** »). Seules les personnes qui sont actionnaires à la Date d'Enregistrement auront le droit de participer et de voter à l'Assemblée Générale Ordinaire.

A la Date d'Enregistrement, les propriétaires d'actions nominatives devront être inscrits dans le registre des actions nominatives de la Société et les propriétaires d'actions dématérialisées devront être enregistrés dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un dépositaire central de titres, pour le nombre d'actions pour lequel ils souhaitent participer et voter à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Une attestation constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire sera établie par le teneur de compte agréé ou le dépositaire central de titres et remise aux détenteurs d'actions dématérialisées. Cette attestation doit parvenir à la Société au plus tard le **16 juin 2026** par courrier recommandé au siège de la Société ou courrier électronique (contact@adcsiic.eu).

Confirmation de participation

En outre, les actionnaires qui souhaitent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire doivent en informer la Société par courrier recommandé au siège de la Société ou par courrier électronique (contact@adcsiic.eu) au plus tard le **24 juin 2026**. Pour ce faire, un avis de participation est disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu). Cette confirmation peut également se faire au moyen de l'envoi d'un formulaire de procuration visé à l'article 7 :143 du CSA ou d'un formulaire de vote par correspondance.

Vote par procuration ou par correspondance

Les actionnaires qui se sont conformés aux formalités d'admission décrites ci-dessus, peuvent se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire par un mandataire en utilisant le formulaire de procuration disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu).

Les actionnaires peuvent alternativement voter par correspondance à l'Assemblée Générale Ordinaire en utilisant le formulaire de vote par correspondance disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu).

Le formulaire de procuration ou le formulaire de vote par correspondance doit parvenir à la Société au plus tard le **24 juin 2026**, par courrier recommandé au siège de la Société ou par courrier électronique (contact@adcsiic.eu), pour autant que le formulaire soit signé par signature électronique conformément à la législation belge applicable.

Droit d'inscrire des points à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décisions

Conformément à l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3 % du capital de la Société peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, ainsi que déposer des propositions de décisions concernant des sujets à traiter, inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Le ou les actionnaires qui exercent ce droit doivent prouver qu'ils détiennent effectivement 3% du capital, soit par un certificat constatant l'inscription des actions correspondantes sur le registre des actions nominatives de la Société, soit par une attestation établie par le teneur de compte ou le dépositaire central de titres certifiant l'inscription en compte, à leur nom du nombre d'actions dématérialisées correspondantes. L'examen de ces nouveaux sujets à traiter et propositions de décision portées à l'ordre du jour est subordonné à l'enregistrement, conformément à l'article 7:134 § 2 du Code des sociétés et des associations, de la fraction du capital visée à l'article 7:130 § 1 du Code des sociétés et des associations (au moins 3% du capital).

Les demandes d'inscription sont formulées par écrit et sont accompagnées, selon le cas, du texte des sujets à traiter et des propositions de décisions y afférentes, ou du texte des propositions de décisions à porter à l'ordre du jour. Elles indiquent l'adresse postale ou électronique à laquelle la Société devra transmettre l'accusé de réception de ces demandes. Elles doivent parvenir à la Société au plus tard le **8 juin 2026**, par courrier au siège de la Société ou par courrier électronique (contact@adcsiic.eu).

La Société accusera réception de ces demandes dans un délai de quarante-huit heures à compter de leur réception, à l'adresse postale ou électronique indiquée par les actionnaires.

Le cas échéant, au plus tard le **15 juin 2026**, la Société publiera un ordre du jour complété des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées. Simultanément, la Société mettra à disposition de ses actionnaires les formulaires qui peuvent être utilisés pour voter par procuration et pour voter par correspondance, complétés des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées sur son site internet : www.adcsiic.eu.

Droit de poser des questions par écrit

Conformément à l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations, les actionnaires qui ont satisfait aux formalités d'admission à l'Assemblée Générale Ordinaire peuvent poser des questions par écrit aux administrateurs et/ou au commissaire préalablement à l'Assemblée Générale Ordinaire. Ces questions doivent parvenir à la Société au plus tard le **24 juin 2026**, par courrier recommandé au siège de la Société ou par courrier électronique (contact@adcsiic.eu).

Documents

La convocation et tous les autres documents devant être mis à la disposition des actionnaires sont disponibles sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu) à partir du **29 mai 2026**. Tout actionnaire a le droit d'obtenir gratuitement une copie de ces documents au siège de la Société ou en en faisant la demande par courrier au siège de la Société ou par courrier électronique (contact@adcsiic.eu).

Conformément à l'article 7:132 du Code des sociétés et des associations, une copie des documents qui doivent être mis à votre disposition est jointe à la présente.

ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC
SOCIETE EUROPEENNE
Avenue de l'Astronomie, 9
1210 Saint-Josse-ten-Noode
(Belgique)
RPM Bruxelles- Section francophone 0526.937.652
(La « **Société** »)

Monsieur Alain Duménil

Transmission par courriel

Bruxelles, le 29 mai 2026

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le **30 juin 2026, à 10 heures**, au siège de la Société (ci-après l'« **Assemblée Générale Ordinaire** »).

- 1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.**

Lecture par le Président du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

- 2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.**

Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.

- 3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.**

Lecture par le Président du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

- 4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.**

Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

5. Décision relative à l'affectation des résultats.

Proposition d'affecter la perte de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025 de 1 144 915,81 EUR comme suit :

Perte de l'exercice clos le 31/12/2025 : 1 144 915,81 EUR
Dont l'affectation serait la suivante :

Au compte " Perte reportée " : 1 144 915,81 EUR

Après cette affectation, le compte " Perte reportée " serait donc ainsi constitué :
Compte " Perte reportée " : (2 880 447,46) EUR

6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

Prise de connaissance des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

7. Décharge aux administrateurs et prise de connaissance du décès de Monsieur Jean FOURNIER.

Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

Prise de connaissance du décès de Monsieur Jean FOURNIER, administrateur, en date du 23 juin 2025 et par conséquent de la fin de son mandat.

8. Décharge au commissaire.

Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.

9. Prise de connaissance de la fin du mandat et renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Alain Duménil.

Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Alain Duménil, pour une nouvelle période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029. Le mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération applicable à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, sous réserve que la société respecte les dispositions de l'article 7 :86/1 alinéa 2 du CSA.

10. Prise de connaissance de la fin du mandat et renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Valérie Duménil.

Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Valérie Duménil, pour une nouvelle période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029. Le mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération applicable à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, sous réserve que la société respecte les dispositions de l'article 7 :86/1 alinéa 2 du CSA.

11. Prise de connaissance de la fin du mandat et renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Laurence Duménil.

Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Laurence Duménil, pour une nouvelle période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029. Le mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération applicable à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, sous réserve que la société respecte les dispositions de l'article 7 :86/1 alinéa 2 du CSA.

12. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs.

Conformément à la politique de rémunération, proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2026, une somme globale de 15.000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.

13. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises.

Proposition de conférer à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.

Proposition de conférer une procuration à Schoups SRL, une société à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège à Mechelsesteenweg 127A, b1, 2018 Anvers (Belgique), et inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) et au registre des personnes morales (RPM) d'Anvers, division Anvers, sous le numéro d'entreprise 0473.474.222, représentée, pour les besoins de la présente procuration, par Benjamin Marchandise et/ou Louise de Wilde d'Estmael ou tout autre avocat de Schoups SRL, lesquels font élection de domicile à Rue de la Régence 58/bus 8, 1000 Bruxelles, Belgique, afin que chacun d'eux (agissant chacun individuellement et avec droit individuel de substitution) puisse, au nom et pour le compte de la Société, signer tous les documents et/ou accomplir toutes les formalités qui doivent être signés ou accomplies au nom de la Société pour l'exécution des décisions prises ci-dessus, y compris, mais sans s'y limiter, la signature de tous les documents et l'accomplissement de toutes les formalités relatives à la publication au Moniteur belge et à la Banque-Carrefour des Entreprises desdites décisions.

Conformément à l'article 7:132 du Code des sociétés et des associations, une copie des documents qui doivent être mis à votre disposition est jointe à la présente.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président du Conseil d'Administration

ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC
SOCIETE EUROPEENNE
Avenue de l'Astronomie, 9
1210 Saint-Josse-ten-Noode
(Belgique)
RPM. Bruxelles- Section francophone 0526.937.652
(La « **Société** »)

Madame Laurence Duménil
Viale Stelvio, 21
20159 Milano (Italie)

Transmission par courriel

Bruxelles, le 29 mai 2026

Madame,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le **30 juin 2026, à 10 heures**, au siège de la Société (ci-après l'« **Assemblée Générale Ordinaire** »).

Ordre du jour et propositions de décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire

- 1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.**

Lecture par le Président du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

- 2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.**

Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.

- 3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.**

Lecture par le Président du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

5. Décision relative à l'affectation des résultats.

Proposition d'affecter la perte de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025 de 1 144 915,81 EUR comme suit :

*Perte de l'exercice clos le 31/12/2025 : 1 144 915,81 EUR
Dont l'affectation serait la suivante :*

Au compte " Perte reportée" : 1 144 915,81 EUR

*Après cette affectation, le compte " Perte reportée" serait donc ainsi constitué :
Compte " Perte reportée" : (2 880 447,46) EUR*

6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

Prise de connaissance des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

7. Décharge aux administrateurs et prise de connaissance du décès de Monsieur Jean FOURNIER.

Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

Prise de connaissance du décès de Monsieur Jean FOURNIER, administrateur, en date du 23 juin 2025 et par conséquent de la fin de son mandat.

8. Décharge au commissaire.

Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.

9. Prise de connaissance de la fin du mandat et renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Alain Duménil.

Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Alain Duménil, pour une nouvelle période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029. Le mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération applicable à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, sous réserve que la société respecte les dispositions de l'article 7 :86/1 alinéa 2 du CSA.

10. Prise de connaissance de la fin du mandat et renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Valérie Duménil.

Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Valérie Duménil, pour une nouvelle période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029. Le mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération applicable à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, sous réserve que la société respecte les dispositions de l'article 7 :86/1 alinéa 2 du CSA.

11. Prise de connaissance de la fin du mandat et renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Laurence Duménil.

Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Laurence Duménil, pour une nouvelle période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029. Le mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération applicable à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, sous réserve que la société respecte les dispositions de l'article 7 :86/1 alinéa 2 du CSA.

12. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs.

Conformément à la politique de rémunération, proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2026, une somme globale de 15.000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.

13. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises.

Proposition de conférer à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.

Proposition de conférer une procuration à Schoups SRL, une société à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège à Mechelsesteenweg 127A, b1, 2018 Anvers (Belgique), et inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) et au registre des personnes morales (RPM) d'Anvers, division Anvers, sous le numéro d'entreprise 0473.474.222, représentée, pour les besoins de la présente procuration, par Benjamin Marchandise et/ou Louise de Wilde d'Estmael ou tout autre avocat de Schoups SRL, lesquels font élection de domicile à Rue de la Régence 58/bus 8, 1000 Bruxelles, Belgique, afin que chacun d'eux (agissant chacun individuellement et avec droit individuel de substitution) puisse, au nom et pour le compte de la Société, signer tous les documents et/ou accomplir toutes les formalités qui doivent être signés ou accomplies au nom de la Société pour l'exécution des décisions prises ci-dessus, y compris, mais sans s'y limiter, la signature de tous les documents et l'accomplissement de toutes les formalités relatives à la publication au Moniteur belge et à la Banque-Carrefour des Entreprises desdites décisions.

Conformément à l'article 7:132 du Code des sociétés et des associations, une copie des documents qui doivent être mis à votre disposition est jointe à la présente.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président du Conseil d'Administration

ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC
SOCIETE EUROPEENNE
Avenue de l'Astronomie, 9
1210 Saint-Josse-ten-Noode
(Belgique)
RPM. Bruxelles- Section francophone 0526.937.652
(La « **Société** »)

Madame Valérie Duménil
1 rue de Lille
75007 Paris

Transmission par courriel

Bruxelles, le 29 mai 2026

Madame,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le **30 juin 2026, à 10 heures**, au siège de la Société (ci-après l'« **Assemblée Générale Ordinaire** »).

Ordre du jour et propositions de décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire

- 1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.**

Lecture par le Président du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

- 2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.**

Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.

- 3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.**

Lecture par le Président du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

5. Décision relative à l'affectation des résultats.

Proposition d'affecter la perte de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025 de 1 144 915,81 EUR comme suit :

Perte de l'exercice clos le 31/12/2025 : 1 144 915,81 EUR
Dont l'affectation serait la suivante :

Au compte " Perte reportée" : 1 144 915,81 EUR

Après cette affectation, le compte " Perte reportée" serait donc ainsi constitué :
Compte " Perte reportée" : (2 880 447,46) EUR

6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

Prise de connaissance des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

7. Décharge aux administrateurs et prise de connaissance du décès de Monsieur Jean FOURNIER.

Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

Prise de connaissance du décès de Monsieur Jean FOURNIER, administrateur, en date du 23 juin 2025 et par conséquent de la fin de son mandat.

8. Décharge au commissaire.

Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.

9. Prise de connaissance de la fin du mandat et renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Alain Duménil.

Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Alain Duménil, pour une nouvelle période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029. Le mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération applicable à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, sous réserve que la société respecte les dispositions de l'article 7 :86/1 alinéa 2 du CSA.

10. Prise de connaissance de la fin du mandat et renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Valérie Duménil.

Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Valérie Duménil, pour une nouvelle période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029. Le mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération applicable à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, sous réserve que la société respecte les dispositions de l'article 7 :86/1 alinéa 2 du CSA.

11. Prise de connaissance de la fin du mandat et renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Laurence Duménil.

Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Laurence Duménil, pour une nouvelle période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029. Le mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération applicable à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, sous réserve que la société respecte les dispositions de l'article 7 :86/1 alinéa 2 du CSA.

12. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs.

Conformément à la politique de rémunération, proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2026, une somme globale de 15.000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.

13. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises.

Proposition de conférer à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.

Proposition de conférer une procuration à Schoups SRL, une société à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège à Mechelsesteenweg 127A, b1, 2018 Anvers (Belgique), et inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) et au registre des personnes morales (RPM) d'Anvers, division Anvers, sous le numéro d'entreprise 0473.474.222, représentée, pour les besoins de la présente procuration, par Benjamin Marchandise et/ou Louise de Wilde d'Estmael ou tout autre avocat de Schoups SRL, lesquels font élection de domicile à Rue de la Régence 58/bus 8, 1000 Bruxelles, Belgique, afin que chacun d'eux (agissant chacun individuellement et avec droit individuel de substitution) puisse, au nom et pour le compte de la Société, signer tous les documents et/ou accomplir toutes les formalités qui doivent être signés ou accomplies au nom de la Société pour l'exécution des décisions prises ci-dessus, y compris, mais sans s'y limiter, la signature de tous les documents et l'accomplissement de toutes les formalités relatives à la publication au Moniteur belge et à la Banque-Carrefour des Entreprises desdites décisions.

Conformément à l'article 7:132 du Code des sociétés et des associations, une copie des documents qui doivent être mis à votre disposition est jointe à la présente.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président du Conseil d'Administration

ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC
SOCIETE EUROPEENNE
Avenue de l'Astronomie, 9
1210 Saint-Josse-ten-Noode
(Belgique)
RPM. Bruxelles (section francophone) 0526.937.652
(La « **Société** »)

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL
Monsieur Benjamin HENRION
Gateway building
Luchthaven Brussel Nationaal 1J
1930 Zaventem, Belgique

Bruxelles, le 29 mai 2026

*Transmission par courriel
avec demande d'avis de réception*

Monsieur le Réviseur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le **30 juin 2026, à 10 heures**, au siège de la Société (ci-après l'« **Assemblée Générale Ordinaire** »).

Ordre du jour et propositions de décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire

- 1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.**

Lecture par le Président du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

- 2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.**

Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.

3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

Lecture par le Président du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

5. Décision relative à l'affectation des résultats.

Proposition d'affecter la perte de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025 de 1 144 915,81 EUR comme suit :

Perte de l'exercice clos le 31/12/2025 : 1 144 915,81 EUR
Dont l'affectation serait la suivante :

Au compte " Perte reportée " : 1 144 915,81 EUR

Après cette affectation, le compte " Perte reportée " serait donc ainsi constitué :
Compte " Perte reportée " : (2 880 447,46) EUR

6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

Prise de connaissance des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

7. Décharge aux administrateurs et prise de connaissance du décès de Monsieur Jean FOURNIER.

Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

Prise de connaissance du décès de Monsieur Jean FOURNIER, administrateur, en date du 23 juin 2025 et par conséquent de la fin de son mandat.

8. Décharge au commissaire.

Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.

9. Prise de connaissance de la fin du mandat et renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Alain Duménil.

Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Alain Duménil, pour une nouvelle période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029. Le mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération applicable à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, sous réserve que la société respecte les dispositions de l'article 7 :86/1 alinéa 2 du CSA.

10. Prise de connaissance de la fin du mandat et renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Valérie Duménil.

Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Valérie Duménil, pour une nouvelle période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029. Le mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération applicable à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, sous réserve que la société respecte les dispositions de l'article 7 :86/1 alinéa 2 du CSA.

11. Prise de connaissance de la fin du mandat et renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Laurence Duménil.

Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Laurence Duménil, pour une nouvelle période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029. Le mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération applicable à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, sous réserve que la société respecte les dispositions de l'article 7 :86/1 alinéa 2 du CSA.

12. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs.

Conformément à la politique de rémunération, proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2026, une somme globale de 15.000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.

13. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises.

Proposition de conférer à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.

Proposition de conférer une procuration à Schoups SRL, une société à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège à Mechelsesteenweg 127A, b1, 2018 Anvers (Belgique), et inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) et au registre des personnes morales (RPM) d'Anvers, division Anvers, sous le numéro d'entreprise 0473.474.222, représentée, pour les besoins de la présente procuration, par Benjamin Marchandise et/ou Louise de Wilde d'Estmael ou tout autre avocat de Schoups SRL, lesquels font élection de domicile à Rue de la Régence 58/bus 8, 1000 Bruxelles, Belgique, afin que chacun d'eux (agissant chacun individuellement et avec droit individuel de substitution) puisse, au nom et pour le compte de la Société, signer tous les documents et/ou accomplir toutes les formalités qui doivent être signés ou accomplies au nom de la Société pour l'exécution des décisions prises ci-dessus, y compris, mais sans s'y limiter, la signature de tous les documents et l'accomplissement de toutes les formalités relatives à la publication au Moniteur belge et à la Banque-Carrefour des Entreprises desdites décisions.

Conformément à l'article 7:132 du Code des sociétés et des associations, une copie des documents qui doivent être mis à votre disposition est jointe à la présente.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président du Conseil d'Administration

Annexe 2

Liste de présence

LD SA
B

ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC
SOCIETE EUROPEENNE
AVENUE DE L'ASTRONOMIE 9
1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE (BELGIQUE)

TVA BE 0526.937.652
R.P.M. BRUXELLES – SECTION FRANCOPHONE 0526.937.652

LISTE DES PRESENCES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
TENUE LE 30 JUIN 2026, A 10H

Nom et adresse ou siège social	Nombre d'actions à la date d'enregistrement	Mandataire ou représentant	Signatures
*Rodra Investissements S.C.S, 1 Rue Goethe-1637 Luxembourg	16 700 000	Madame Florence SOUCEMARIANADIN	
**Ardor Investment S.A 1 Rue Goethe-1637 Luxembourg	31 944 361	Monsieur Ludovic DAUPHIN	
Total :	48 644 361	sur 135 928 119 actions existantes	

(*) ci-annexée l'attestation de détention des actions au jour de la date d'enregistrement émise par le teneur de compte.

(**) telles qu'inscrites dans le registre des actions nominatives de la société au jour de la date d'enregistrement.

Le Président



Les scrutateurs



La secrétaire



Annexe 3

Attestations de détention et registre des actionnaires au nominatif

SA
B



BNP PARIBAS
SECURITIES SERVICES

Brussels, 24 June 2026

Dear Sir or Madam,

In the context of the general shareholders meeting of ALL.DEV.CAP.SIIC to be held on 30 June 2026
please take note that we registered 10 000 000 shares for the following shareholder on the 16 June 2026

BO RODRA INVESTISSEMENTS S.C.S.
Address Rue Goethe 1
75018
FR

LEI B153936

Attendee Soucémarianadin Florence
Address 13 rue Simon Dereure
75018
FR

Passport number 23DK48123

Can you do all the necessary so that the shareholder can enter the general shareholders meeting and leave the attendance card at the entrance of the General meeting?

If you have any other question, please do not hesitate to contact us.

Yours faithfully,

Digitally signed
by Tânia Martins
Date: 2026.06.24
11:42:41 +01'00'

Digitally signed by
André Veloso
Martins
Date: 2026.06.24
11:48:05 +01'00'

LCS
BNP Paribas Securities Services
Montagne du Parc - 3
1000 Bruxelles

Classification : Internal



Banque Richelieu
MONACO

RODRA INVESTISSEMENTS S.C.S.

1 Rue Goethe
1637 Luxembourg
Luxembourg

Monaco, le 16 juin 2026

Attestation de détention de titres

Nous soussignées, Monsieur Nabil NASSAR, Directeur des Risques, et Madame Stéphanie LEONARD, Chief Operating Officer, représentants Banque Richelieu Monaco, Société Anonyme Monégasque au capital de 27.400.000 Euros, ayant son siège social au 8, Avenue de Grande-Bretagne à Monaco (98000), inscrite au Répertoire du Commerce et de l'Industrie de la Principauté de Monaco sous le n°96S03147, attestons par la présente que, selon les informations en notre possession à ce jour :

Nous détenons pour le compte de notre client RODRA INVESTISSEMENTS S.C.S, 6'700'000 titres de la société ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC. Ces titres sont bloqués jusqu'à la date du 30 juin 2026, date de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC.

Compte	ISIN	Nom	Quantité	Statut
3022122	BE0974269012	ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC	6'700'000	Bloqués jusqu'au 30/06/2026

La présente est délivrée à la demande de l'intéressée.

Les informations fournies ne sauraient engager la responsabilité de notre établissement ou tenir lieu de garantie ou toute autre obligation de la part de Banque Richelieu Monaco.

Nabil NASSAR
Directeur des Risques



Stéphanie LEONARD
Chief Operating Officer



Holders

Issuer	30 ADC SIIC
Date	16/06/2026 10:37

Client	Title	First name	Last name	Surname1	Surname2	Status	Closing date	Birth/Constitution date	Holder type	Sex	Nationality	Language	Miscellaneous	Free text	Address type	For the attention of	Street 1	Street 2	Nbr	Box	Postal code	Cedex code	City	Country	Email	Phone	Mobile phone	Position
3000001		DIDIER	GALOIS			Valid		13/03/1949	Individual		FRANCE	French	326 RESIDENCE LE CORBUSIER		Mailing address		RUE DU DOCTEUR PIERRE				54150		BRIEY	FRANCE				272
3000002		JEAN	D AREXY			Valid			Individual		FRANCE	French																2 700
3000003		PAUL	MAITRE			Valid			Individual		FRANCE	French																6 480
3000004		JEAN	BOST			Valid			Individual		FRANCE	French																270
3000005		LEONARD	BRANDY			Valid			Individual		FRANCE	French																1 620
3000006		PATRICK	ENGLER			Valid		07/11/1950	Individual		FRANCE	French			Mailing address		PRAUBERT				74500		SAINT PAUL EN CHARBLAIS	FRANCE				
3000007		MICHEL	LANTERI			Valid			Individual		FRANCE	French			Mailing address		RUE ALFRED DE VIGNY		35		33200		BORDEAUX	FRANCE				2 201
3000008		JEAN	MARTINET			Valid			Individual		FRANCE	French																540
3000009		FRANCOISE	MAURY			Valid			Individual		FRANCE	French																7 650
3000010		SIMONE	BLAISE			Valid			Individual		FRANCE	French																10 000
3000011		MARCELLE	CHAMPION			Valid			Individual		FRANCE	French																2 000
3000012			GOUGELET			Valid			Individual		FRANCE	French																1 000
3000013		JEAN LOUIS	GUIBERT			Valid		05/02/1935	Individual		FRANCE	French			Mailing address		AVENUE SAINT HONORE D EYLAU		2		75116		PARIS	FRANCE				33
3000014		ERIC	JOUN			Valid		18/11/1960	Individual		FRANCE	French			Mailing address		RUE PAUL LAFARGUE		7		92800		PUTEAUX	FRANCE				
3000015			KNAB			Valid			Individual		FRANCE	French																20 000
3000016			LEPARCNEUR			Valid			Individual		FRANCE	French		C/O ME LEMPERIERE NOTAIRE														17 000
3000017		CHARLES	LORIN			Valid			Individual		FRANCE	French																6 000
3000018		CLEMENT	HERBILLON			Valid			Individual		FRANCE	French	SUCCESSION HERBILLON CLEMENT	C/O ME MATHIEU JACQUES NOTAIRE														11 000
3000019			37135 - SEP1			Valid			Corporation		FRANCE	French	REP PAR MR ENGLER PATRICK		Mailing address		RUE DE ROME		27		75008		PARIS	FRANCE				
3000020		MONIQUE	TISSIER			Valid		09/07/1941	Individual		FRANCE	French			Mailing address		GRANDE RUE		7		89160		ANCY LE FRANCAIS	FRANCE				871
3000021		YANICK	CHELLE			Valid		26/12/1958	Individual		FRANCE	French			Mailing address		RUE HENRI DESBALS		175 BIS		31100		TOULOUSE	FRANCE				246
3000022		MARIE PAULE	PICANDET			Valid		02/10/1938	Individual		FRANCE	French			Mailing address		QUAI DE LA LOIRE		28		75019		PARIS	FRANCE				54
3000023		GILBERT YVON	OERRIEN			Valid		06/06/1946	Individual		FRANCE	French			Mailing address		AVENUE FOCH		66		75016		PARIS	FRANCE				1
3000024		YVES	DUBAILLAY			Valid		26/10/1938	Individual		FRANCE	French			Mailing address		RUE DE LA CHAPELLE		44		76160		ST JACQUES SUR DARNETAL	FRANCE				
3000025		GILLES	GUSELLA GUILPIN			Valid		07/05/1965	Individual		FRANCE	French			Mailing address		RUE THIERS		60 BIS		38000		GRENOBLE	FRANCE				10
3000026		JEAN PIERRE	DEL MONACO			Valid		25/07/1962	Individual		FRANCE	French			Mailing address		RUE CHARLOT		69		75003		PARIS	FRANCE				10
3000029			LIPO SCI			Valid		28/11/2017	Individual						Adresse courrier		21 RUE BASSANO				F-75116		PARIS	FRANCE				
3000030			Dual Holding SA			Valid			Individual						Adresse courrier		RUE SAINT-PIERRE 2				1700		FRIBOURG	SWITZERLAND				14 814 032
3000031			Blasip Investments LTD			Valid			Corporation			French			Adresse courrier		Suite 2008 2nd floor Centre of Commerce	one Bay Street		3944	0000		Nassau	BAHAMAS				6 707 705
3000032			TAI TAM CORPORATION			Valid			Individual		VIRGIN ISLANDS, BRITISH	English		RPM 27984	Adresse courrier	PASCAL VINAIS	MODY ROAD	EAST WING	811 TST		99999		KOWLOON	HONG KONG		852 28134304		134 201
3000033			Alliance Developement Capital SIIC own shares			Valid		27/03/2013	Corporation			French		ADC SIIC own shares	Mailing address		Avenue de l'Astronomie		9		1210		Saint-Josse-Ten-Noode	BELGIQUE				1 147 640
3000034			Ardor Investment SA			Valid		20/02/2001	Corporation			French			Mailing address		Rue Goethe		1		L1637		LUXEMBOURG					31 944 361
3000035			Ardor Capital SA			Valid		29/06/2005	Corporation			French			Mailing address		Rue De Goethe		1		L1637		LUXEMBOURG					8 275 000
3099999		TITRES EN				Valid			Miscellaneous																			

Annexe 4

Formulaires de vote par procuration et avis de participation

SA
B

LD

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2026 AVIS DE PARTICIPATION

La soussignée :

Nom / dénomination : ARDOR INVESTMENT S.A.

Adresse / siège : 1 rue Goethe, 1637 Luxembourg

Numéro d'entreprise¹ : B80570

Représentée par² : Monsieur Xavier BRUNETTI et Madame Laurence DUMENIL

- Déclare vouloir participer à l'assemblée générale ordinaire de la société européenne « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », ayant son siège à 1210 Saint-Josse-ten-Noode (Belgique), avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles – section francophone 0526.937.652 (la "**Société**"), qui se tiendra le **30 juin 2026, à 10 heures**, au siège de la Société, à concurrence de :
 - ☐ 31 944 361 actions nominatives,
en pleine propriété, ~~en nue propriété, en usufruit³~~;
 - ☐ actions dématérialisées,
~~en pleine propriété, en nue propriété, en usufruit⁴~~;
- déclare que ces actions sont enregistrées à la Date d'Enregistrement, soit le **16 juin 2026, à 24 heures** (heure belge) (voir convocation, formalités d'admission).

*

* *

Le présent document doit parvenir à la Société, dûment complété et signé, au plus tard le **24 juin 2026**. Il peut lui être communiqué par courrier recommandé au siège de la Société, ou par courrier électronique à (contact@adcsiic.eu).

Fait à Milan, le 12/06/2026 2026.

Fait à Luxembourg, le 19/06/2026
Signature



¹ Si d'application

² Si d'application : noms et fonctions.

³ Biffer les mentions inutiles.

⁴ Biffer les mentions inutiles.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2026
PROCURATION

Tout actionnaire peut se faire représenter par un porteur de procuration. Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter doivent se conformer aux formalités d'admission indiquées dans la convocation. Le formulaire de procuration doit parvenir à la Société au plus tard le 24 juin 2026.

La soussignée :

Nom / dénomination : **ARDOR INVESTMENT S.A.**

Adresse / siège : **1 rue Goethe, 1637 Luxembourg**

Numéro d'entreprise¹ : **B80570**

Représentée par² : **Monsieur Xavier BRUNETTI et Madame Laurence DUMENIL**

Propriétaire de **31 944 361** actions nominatives de la société européenne « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », ayant son siège à 1210 Saint-Josse-ten-Noode (Belgique), avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles – section francophone 0526.937.652 (la "**Société**") ;

Nomme et désigne, comme mandataire avec pouvoir de substitution³ :

☐ la Société ; ou

☒ **Monsieur Ludovic DAUPHIN et ou Madame Florence SOUCEMARIANADIN**

à qui il / elle confère par la présente tous pouvoirs pour, en son nom et pour son compte, de le / la représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le **30 juin 2026, à 10 heures**, au siège de la Société, à l'effet de délibérer sur les points à l'ordre du jour repris ci-après et y voter dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

¹ Si d'application

² Si d'application : noms et fonctions.

³ Le/la soussigné(e) ne peut désigner qu'une seule personne comme mandataire. Biffez la mention inutile.

<i>Au compte "Perte reportée" : 1 144 915,81 EUR</i> <i>Après cette affectation, le compte "Perte reportée" serait donc ainsi constitué :</i> <i>Compte "Perte reportée" : (2 880 447,46) EUR</i>			
6. Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.	Aucun vote n'est requis		
7. Décharge aux administrateurs et prise de connaissance du décès de Mr Jean Fournier. <i>Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.</i> <i>Prise de connaissance du décès de Monsieur Jean FOURNIER, administrateur, en date du 23 juin 2025 et par conséquent de la fin de son mandat.</i>	Oui	Non	Abstention
8. Décharge au commissaire. <i>Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.</i>	Oui	Non	Abstention
9. Prise de connaissance de la fin du mandat et renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Alain DUMENIL. <i>Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Alain Duménil, pour une nouvelle période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029. Le mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération applicable à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, sous réserve que la société respecte les dispositions de l'article 7 :86/1 alinéa 2 du CSA.</i>	Oui	Non	Abstention
10. Prise de connaissance de la fin du mandat et renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Valérie DUMENIL. <i>Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Valérie DUMENIL, pour une nouvelle période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029. Le mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération applicable à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, sous réserve que la société respecte les dispositions de l'article 7 :86/1 alinéa 2 du CSA.</i>	Oui	Non	Abstention

Ce formulaire de procuration doit parvenir à la Société au plus tard le **24 juin 2026** par courrier électronique (contact@adcsiic.eu), pour autant que le formulaire soit signé par signature électronique conformément à la législation belge, ou par courrier recommandé au siège de la Société.

Les actionnaires qui souhaitent voter par procuration doivent en outre satisfaire aux formalités d'enregistrement et de confirmation de participation décrites dans la convocation.

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la Société ne peut plus voter à l'Assemblée Générale Ordinaire de quelque manière que ce soit pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Si la Société publie un ordre du jour modifié de l'Assemblée Générale Ordinaire pour y inscrire de nouveaux sujets ou de nouvelles propositions de décisions à la demande d'un ou plusieurs actionnaires en exécution de l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, ce formulaire restera valable pour les sujets de l'ordre du jour qu'il couvre, pour autant qu'il soit valablement parvenu à la Société avant la publication de cet ordre du jour modifié. Nonobstant ce qui précède, le vote exercé dans le présent formulaire sur un sujet inscrit à l'ordre du jour est nul si l'ordre du jour a été modifié sur ce sujet pour y inscrire une proposition de décision nouvelle en application de l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations.

Si, après la date de cette procuration, des nouveaux sujets à traiter sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 7:130, §4 du Code des sociétés et des associations, le mandataire⁵:

- est autorisé à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour ; où
- doit s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

Fait à Nielsen....., le 12/06/.....2026.

Fait à Luxembourg, le 19/06/2026

Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

BON POUR POUVOIR



⁵ Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2026
AVIS DE PARTICIPATION**

La soussignée :

Nom / dénomination : RODRA INVESTMENTS S.C.S.

Adresse / siège : 1 rue Goethe, 1637 Luxembourg

Numéro d'entreprise¹ : B153936

Représentée par² : La société **PUTNEY TRADE ART**, elle-même représentée par
Monsieur Laurent BENSIMON

- Déclare vouloir participer à l'assemblée générale ordinaire de la société européenne « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », ayant son siège à 1210 Saint-Josse-ten-Noode (Belgique), avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles – section francophone 0526.937.652 (la "**Société**"), qui se tiendra le **30 juin 2026, à 10 heures**, au siège de la Société, à concurrence de :

☐ ~~actions nominatives,~~
~~en pleine propriété, en nue propriété, en usufruit³,~~

☐ 16 700 000 actions dématérialisées,
~~en pleine propriété, en nue propriété, en usufruit⁴,~~

- déclare que ces actions sont enregistrées à la Date d'Enregistrement, soit le **16 juin 2026, à 24 heures** (heure belge) (voir convocation, formalités d'admission).

*

* *

Le présent document doit parvenir à la Société, dûment complété et signé, au plus tard le **24 juin 2026**. Il peut lui être communiqué par courrier recommandé au siège de la Société, ou par courrier électronique à (contact@adcsiic.eu).

Fait à Paris, le 16 juin 2026.

Signature



¹ Si d'application.

² Si d'application : noms et fonctions.

³ Biffer les mentions inutiles.

⁴ Biffer les mentions inutiles.

)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2026
PROCURATION

Tout actionnaire peut se faire représenter par un porteur de procuration. Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter doivent se conformer aux formalités d'admission indiquées dans la convocation. Le formulaire de procuration doit parvenir à la Société au plus tard le 24 juin 2026.

La soussignée :

Nom / dénomination : RODRA INVESTMENTS S.C.S.

Adresse / siège : 1 rue Goethe, 1637 Luxembourg

Numéro d'entreprise¹ : B153936

Représentée par² : La société PUTNEY TRADE ART, elle-même représentée par Monsieur Laurent BENSIMON

Propriétaire de 16 700 000 actions dématérialisées de la société européenne « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », ayant son siège à 1210 Saint-Josse-ten-Noode (Belgique), avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles – section francophone 0526.937.652 (la "Société") ;

Nomme et désigne, comme mandataire avec pouvoir de substitution³ :

☐ la Société ; ou

☒ Monsieur Ludovic DAUPHIN et ou Madame Florence SOUCEMARIANADIN

à qui il / elle confère par la présente tous pouvoirs pour, en son nom et pour son compte, de le / la représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le **30 juin 2026, à 10 heures**, au siège de la Société, à l'effet de délibérer sur les points à l'ordre du jour repris ci-après et y voter dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

LB

¹ Si d'application

² Si d'application : noms et fonctions.

³ Le/la soussigné(e) ne peut désigner qu'une seule personne comme mandataire. Biffez la mention inutile.

Le mandataire pourra notamment :

- Participer à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- Prendre part à toutes délibérations et voter sur toute proposition se rapportant à l'ordre du jour dans le sens indiqué ci-dessous ;
- Aux effets ci-dessus, signer tous pièces, procès-verbaux, listes de présence, et autres documents, substituer et généralement faire le nécessaire.

La présente procuration vaut également pour toute autre assemblée générale qui serait convoquée avec le même ordre du jour.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant :

ORDRE DU JOUR	VOTE ⁴		
1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.	Aucun vote n'est requis		
2. Présentation et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025. <i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025, inclus dans la déclaration de gouvernement d'entreprise du rapport de gestion pour l'exercice social précité.</i>	☒ Oui	☐ Non	☐ Abstention
3. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.	Aucun vote n'est requis		
4. Présentation et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025. <i>Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.</i>	☒ Oui	☐ Non	☐ Abstention
5. Décision relative à l'affectation des résultats. <i>Proposition d'affecter la perte de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025 de 1 144 915,81 EUR comme suit :</i> <i>Perte de l'exercice clos le 31/12/2025 : 1 144 915,81 EUR</i> <i>Dont l'affectation serait la suivante :</i>	☒ Oui	☐ Non	☐ Abstention

⁴ Veuillez entourer le sens de votre vote pour chaque sujet à l'ordre du jour.

WB

<i>Au compte "Perte reportée" : 1 144 915,81 EUR</i> <i>Après cette affectation, le compte "Perte reportée" serait donc ainsi constitué :</i> <i>Compte "Perte reportée" : (2 880 447,46) EUR</i>			
6.	Présentation des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.	Aucun vote n'est requis	
7.	Décharge aux administrateurs et prise de connaissance du décès de Mr Jean Fournier. <i>Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.</i> <i>Prise de connaissance du décès de Monsieur Jean FOURNIER, administrateur, en date du 23 juin 2025 et par conséquent de la fin de son mandat.</i>	Oui	Non Abstention
8.	Décharge au commissaire. <i>Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.</i>	Oui	Non Abstention
9.	Prise de connaissance de la fin du mandat et renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Alain DUMENIL. <i>Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Alain Duménil, pour une nouvelle période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029. Le mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération applicable à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, sous réserve que la société respecte les dispositions de l'article 7 :86/1 alinéa 2 du CSA.</i>	Oui	Non Abstention
10.	Prise de connaissance de la fin du mandat et renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Valérie DUMENIL. <i>Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Valérie DUMENIL, pour une nouvelle période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029. Le mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération applicable à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, sous réserve que la société respecte les dispositions de l'article 7 :86/1 alinéa 2 du CSA.</i>	Oui	Non Abstention

W3

11. Prise de connaissance de la fin du mandat et renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Laurence DUMENIL. <i>Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Laurence DUMENIL, pour une nouvelle période de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029. Le mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération applicable à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, sous réserve que la société respecte les dispositions de l'article 7 :86/1 alinéa 2 du CSA.</i>	Oui	Non	Abstention
12. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs. <i>Conformément à la politique de rémunération, proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2026, une somme globale de 15.000 EUR à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.</i>	Oui	Non	Abstention
13. Pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises. <i>Proposition de conférer à chaque membre du Conseil d'Administration, avec faculté de substitution, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication.</i> <i>Proposition de conférer une procuration à Schoups SRL, une société à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège à Mechelsesteenweg 127A, b1, 2018 Anvers (Belgique), et inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) et au registre des personnes morales (RPM) d'Anvers, division Anvers, sous le numéro d'entreprise 0473.474.222, représentée, pour les besoins de la présente procuration, par Benjamin Marchandise et/ou Louise de Wilde d'Estmael ou tout autre avocat de Schoups SRL, lesquels font élection de domicile à Rue de la Régence 58/bus 8, 1000 Bruxelles, Belgique, afin que chacun d'eux (agissant chacun individuellement et avec droit individuel de substitution) puisse, au nom et pour le compte de la Société, signer tous les documents et/ou accomplir toutes les formalités qui doivent être signés ou accomplies au nom de la Société pour l'exécution des décisions prises ci-dessus, y compris, mais sans s'y limiter, la signature de tous les documents et l'accomplissement de toutes les formalités relatives à la publication au Moniteur belge et à la Banque-Carrefour des Entreprises desdites décisions.</i>	Oui	Non	Abstention

LB

Ce formulaire de procuration doit parvenir à la Société au plus tard le **24 juin 2026** par courrier électronique (contact@adcsiic.eu), pour autant que le formulaire soit signé par signature électronique conformément à la législation belge, ou par courrier recommandé au siège de la Société.

Les actionnaires qui souhaitent voter par procuration doivent en outre satisfaire aux formalités d'enregistrement et de confirmation de participation décrites dans la convocation.

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la Société ne peut plus voter à l'Assemblée Générale Ordinaire de quelque manière que ce soit pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Si la Société publie un ordre du jour modifié de l'Assemblée Générale Ordinaire pour y inscrire de nouveaux sujets ou de nouvelles propositions de décisions à la demande d'un ou plusieurs actionnaires en exécution de l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, ce formulaire restera valable pour les sujets de l'ordre du jour qu'il couvre, pour autant qu'il soit valablement parvenu à la Société avant la publication de cet ordre du jour modifié. Nonobstant ce qui précède, le vote exercé dans le présent formulaire sur un sujet inscrit à l'ordre du jour est nul si l'ordre du jour a été modifié sur ce sujet pour y inscrire une proposition de décision nouvelle en application de l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations.

Si, après la date de cette procuration, des nouveaux sujets à traiter sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 7:130, §4 du Code des sociétés et des associations, le mandataire⁵:

- est autorisé à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour ; où
- doit s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

Fait à Paris, le 16 juin 2026.

Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

Bon pour pouvoir
h. Benzi

⁵ Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.